
[La Métropole renforce son action pour la santé](#)

Temps de lecture

4 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La Métropole Rouen Normandie a signé lundi 3 juillet un Contrat Local de Santé (CLS) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie ainsi que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour une durée de 5 ans (2023-2028).

Le Contrat local de Santé est un outil partenarial qui vise à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Ce contrat a pour ambition de répondre collectivement aux principaux enjeux qui ont été identifiés dans le cadre des diagnostics réalisés en 2019 et 2022 par l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S), des concertations et des différentes contributions. Trois objectifs prioritaires ont été identifiés : **la réduction des difficultés d'accès aux soins, le renforcement de la prévention en agissant notamment sur les inégalités sociales, et la prise en compte de l'environnement pour favoriser la santé.**

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle et Nadia Mezrar, Vice-Présidente en charge des solidarités : « *La signature de ce contrat marque la détermination de notre équipe à renforcer les actions en faveur de la santé, de façon conjointe avec l'ARS et la CPAM. Ce contrat favorise notamment l'installation des professionnels de santé dans la Métropole en développant nos formations en médecine. Il nous permet également de développer l'offre de soins en participant aux financements des établissements de santé à travers le SEGUR. Enfin, il étend les perspectives de la santé, en lui intégrant pleinement les notions de prévention et de protection environnementale, essentielles dans la gestion des risques. »*

Pour Thomas Deroche, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : « *Le Contrat Local de Santé vient consacrer le travail de coconstruction mené avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il fait écho au Projet régional de santé de Normandie actuellement en cours d'élaboration et à la méthode partenariale développée au plus près des besoins des territoires dans le cadre du Conseil national de la Refondation santé en lien avec les professionnels de santé, les élus et les citoyens. Ce CLS permet ainsi de définir et mettre en œuvre des actions concrètes pour la prévention, l'accès aux soins, mais aussi l'environnement et le cadre de vie, au plus près des besoins des habitants ».*

Renforcer la collaboration entre les acteurs

Le CLS est issu d'une démarche collaborative associant les professionnels de la santé, les acteurs associatifs, les communes, les établissements de santé, les habitants et usagers. Il vise à décloisonner les interventions des différents acteurs, à favoriser les rencontres, à donner les moyens de valoriser et de conforter les dispositifs et l'offre de santé existants sur le territoire. Il permet de développer des actions expérimentales pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux clairement identifiés. Enfin, le Contrat Local de Santé de la Métropole a vocation à soutenir les dynamiques partenariales déjà présentes sur le territoire, portées notamment par les communes.

Quelques exemples d'actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du CLS

- Améliorer la prise en charge du public allophone via la mise à disposition d'une solution d'interprétariat pour les professionnels de santé,
- Promouvoir les campagnes de prévention en développant une stratégie de coopération entre l'ARS, la CPAM, les communes et les établissements de santé pour améliorer le recours aux dépistages,
- Favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé en développant l'offre de formation et en finançant des postes de Professeurs Universitaires/Praticien Hospitalier (PUPH),
- Renforcer l'offre de soins à travers les financements SEGUR attribués aux CHU, CHR, CHI, Centre Henri-Becquerel et le lancement d'un appel à projets annuel en matière de santé et de recherche,
- Promouvoir la diversité des solutions de répit pour les aidants sur notre territoire.

Développer une approche multidimensionnelle de la santé

Guidé par la définition de la santé de l'OMS, notre contrat se distingue par une volonté forte d'agir sur l'ensemble des dimensions de la santé. Cette acception large de la santé qui met l'accent sur le bien-être de la population permet d'agir à la fois sur les déterminants de la santé physique, mais aussi sur l'environnement dans lequel les personnes évoluent tout au long de leur vie.

Cette démarche multidimensionnelle s'inscrit plus largement dans la politique santé de la Métropole votée en septembre 2021. Le Contrat Local de Santé est un des moyens qui sert son ambition, au service du territoire, des professionnels et de la population.

